



Sauvetage de la Tour-de-Peilz

« Le Doyen »



Contrat de location du caveau

Personne responsable :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. Privé : _____ Tél. mobile : _____

Adresse email : _____

Date de réservation : _____ Heure : _____

Règlement :

1. Le prix de la location est de CHF 250.-
2. Une caution de CHF 100.- en cash est également demandée et sera restituée après contrôle du caveau.
3. Ce charmant caveau se trouve dans une PPE habitée, il est donc interdit de faire du bruit devant la porte caveau. Merci de faire attention au voisinage.
4. Le nombre de personnes est limité à **50 personnes maximum**. (selon ECA).
5. A partir de 22h00, la musique devra être à un niveau sonore adéquat et acceptable pour le voisinage.
6. Equipé d'une cheminée, il est néanmoins interdit de faire un feu sans l'autorisation du responsable du caveau.
7. Il est autorisé de fumer à l'intérieur tout en prenant garde des dangers d'incendie. Pour fumer à l'extérieur ne pas rester devant la porte du caveau et les fenêtres, **merci** !
8. Les nettoyages ne sont pas compris dans le prix de la location, ils doivent être effectués par le locataire :
 - a. Nettoyage des tables (mettre les chaises sur les tables) ;
 - b. Nettoyage des sols (balais et serpillière) ;
 - c. Nettoyage des WC.
9. Tous les dégâts de vaisselle (verres, assiettes, etc.) seront facturés.
10. Tous les déchets devront être évacués par le locataire. Les sacs poubelles sont taxés et le responsable du caveau peut vous en fournir (CHF 6.- le sac de 110 l).
11. Le retour de la clef doit être effectué selon entendement avec le responsable.

Lieu et date : _____ Signature : _____

Responsable du caveau : Michel Martinoli, Rue du Léman 1, 1814 La Tour-de-Peilz,
+41 79 360 81 06, michelmartinoli01@gmail.com